



1<sup>er</sup> syndicat de France, la CFDT compte plus de 630 000 adhérents, à quasi-parité de femmes et d'hommes, qui travaillent dans tous les secteurs, des petites aux grandes entreprises, dans le privé et dans le public, et dans tous les territoires.

La CFDT se mobilise pour plus de progrès social et environnemental ; elle œuvre pour transformer notre modèle de développement par le dialogue et la négociation au niveau international, national, à l'intérieur des lieux de travail, des branches professionnelles et des territoires. Là où c'est impossible, elle sait se mobiliser fortement pour défendre ses revendications.

Contact : [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)  
[transitionjuste@cfdt.fr](mailto:transitionjuste@cfdt.fr)

## Le point de vue de la CFDT sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC 3) soumises à concertation

### EN BREF

La transition écologique juste constitue la boussole de la CFDT. Les choix des transformations à opérer et leur mise en œuvre doivent être construits démocratiquement. La CFDT regrette qu'un débat démocratique de qualité en la matière n'aient pas eu lieu au Parlement, au risque d'abîmer l'acceptabilité des citoyen.nes, ainsi que des travailleurs et travailleuses.

Ces derniers ne sont pas égaux face aux changements climatiques ni face aux efforts à faire : il importe donc de protéger et d'accompagner les plus vulnérables. Il n'y a pas de fatalité, mais des décisions à prendre !

La CFDT s'inquiète, à ce titre, du retard pris quant à la transformation de nos usages (modes de vie, consommation, production). Actuellement, ni les feuilles de route des filières, ni la politique industrielle, ni même la trajectoire de financements (publics et privés) ne permettront d'atteindre les objectifs de réduction de consommation, d'émissions et d'empreinte carbone.

La CFDT appelle donc à se saisir des opportunités industrielles que les transformations des usages représentent en France et en Europe, au service de plus de progrès social et environnemental. Dans cette stratégie, la transition énergétique est clef. Or, des inquiétudes persistent quant au manque de visibilité de l'évolution systémique des coûts des énergies, de l'absence de système de régulation des prix, du rythme et de la répartition sur le territoire du déploiement des ENR.

Enfin, dans toutes ces transformations, les travailleurs sont clefs. Ne pas les associer, c'est freiner la transition ! C'est en musclant le dialogue social et la négociation collective à tous les niveaux que peuvent et doivent être anticipés les enjeux de qualité des emplois, de compétences, de qualité du travail et construits des statuts protecteurs pour garantir l'effectivité de la transition.

► La CFDT émet donc dans ce cahier d'acteur des revendications pour répondre à l'ensemble de ces enjeux.

## Agir en toute cohérence

### *Transformer les usages plus vite : lutter contre les inégalités et répartir équitablement les efforts*

Pour permettre d'accélérer notre sortie des énergies fossiles, la transition doit s'appuyer sur les leviers de sobriété et d'efficacité énergétique (*lire [Pour une transition énergétique juste](#)*). A cet égard, l'objectif de réduction de nos consommations énergétiques se renforce dans la PPE 3. Mais, pour la CFDT, cette trajectoire ne peut se matérialiser principalement – comme c'est le cas aujourd'hui – par un processus de désindustrialisation et d'aggravation des contraintes budgétaires des ménages. Il est urgent de combler le retard pris en matière de transformation des usages ; la responsabilité est avant tout collective.

Il est urgent de sécuriser la trajectoire de financement de la transition écologique juste en mettant en adéquation les moyens pour garantir l'effectivité de chacun des objectifs fixés par la PPE 3 et la SNBC 3. Pas plus la Stratégie de financement de la transition écologique (SPAFTE) que le projet de loi de finances (PLF 2025) auquel elle est annexée ne reflètent en l'état cette ambition. Des incohérences s'observent même entre les documents budgétaires et de planification ; notamment le plan vélo, les aides à l'électrification du parc automobile, le fonds vert et le fonds chaleur rétrécissent. En outre, nombre de leviers légaux identifiés dans la SNBC 3 ne sont pas toujours respectés, telle l'obligation de conversion des flottes de véhicules des entreprises ou les plans de transition associés aux obligations de bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Et les incohérences de l'action publique s'accumulent, tel le démantèlement de Fret SNCF qui met directement en péril les objectifs de décarbonation du transport de marchandises.

► La CFDT revendique **des Assises de financement, traitant notamment du financement de la transition écologique juste** pour débattre et coconstruire démocratiquement une **loi de programmation pluriannuelle** contraignante pour : identifier les mesures réglementaires et fiscales appropriées (incitatives et redistributives) ; renforcer les investissements publics (infrastructures et services publics, notamment) ; supprimer progressivement les niches brunes ; réajuster / renforcer / mieux cibler les dispositifs d'accompagnement et les aides financières aux ménages et aux collectivités territoriales (en particulier en matière de rénovation énergétique et de mobilité), ainsi qu'aux entreprises.

L'annonce d'une réflexion sur le financement des infrastructures de mobilité en 2025 est un premier pas, mais l'ensemble des besoins sociétaux du plan du

Secrétariat à la planification écologique (SGPE) doivent être couverts : « mieux » se loger, se déplacer, se nourrir, produire, consommer et « mieux » préserver nos ressources, nos écosystèmes et la biodiversité.

► Par souci d'efficacité de l'usage des fonds publics, **la CFDT revendique que les aides publiques aux entreprises soient conditionnées à l'élaboration d'un plan de transition** visant à réduire leur impact environnemental. **Les représentants des salariés doivent obligatoirement y être associés**, à la fois dans sa construction et son suivi. Ils doivent disposer d'un droit d'alerte auprès des autorités compétentes (DREETS), qui déclenchera un accompagnement spécifique (Ademe, BPI...) pour aider l'entreprise à respecter ses engagements.

### *Redonner du sens à la politique industrielle*

C'est en renforçant nos capacités de production d'énergie bas carbone, de réseau et de stockage que nous sortirons des énergies fossiles. C'est en mobilisant les industries du bâtiment et des matériaux que nous atteindrons nos objectifs de rénovation thermique. C'est en s'appuyant sur les industries du futur, des nouveaux systèmes énergétiques, du numérique... que nous atteindrons nos objectifs d'efficacité énergétique. C'est en s'appuyant sur l'industrie minière et métallurgique, plus largement des transports que nous développerons l'offre de transports collectifs ou de véhicules intermédiaires. C'est en mettant l'industrie agroalimentaire au service du déploiement de l'agroécologie territorialisée et diversifiée que l'on transformera nos régimes alimentaires. Or la politique industrielle actuelle se restreint aux industries dites « vertes » sans couvrir tous les besoins sociétaux couverts par le plan SGPE. Et elle s'appuie seulement sur le levier de la décarbonation, sans embarquer l'enjeu de sobriété. Or, c'est en passant à l'échelle industrielle en matière d'économie circulaire que nous réduirons les consommations de ressources naturelles et les productions de déchets, et optimiserons les flux logistiques, de matière ou d'énergie. En parallèle de ces opportunités industrielles, des activités vont décroître : il faut réinterroger leur modèle économique et prospecter les possibilités de diversification ou de réorientation.

Seule **une politique industrielle au service de la transition écologique juste** permettra de renforcer à la fois notre autonomie stratégique, notre compétitivité, de réduire, à terme, notre empreinte environnementale et de limiter les inégalités. Le cas de la filière automobile l'illustre : décarboner les mobilités, c'est l'opportunité à la fois de structurer une filière de petits véhicules moins énergivores et plus sobres en ressources, plus compétitifs que les SUV, créateurs d'emplois de production (pas

seulement d'assemblage) en France et en Europe, et accessibles aux ménages modestes.

► La CFDT revendique que **les feuilles de routes de décarbonation des filières soient révisées et ajustées de manière paritaire** en intégrant l'ensemble des objectifs de la planification (SGPE, PPE 3, SNBC 3) sous la coordination du **Conseil national de l'industrie (CNI)** ; qu'elles deviennent contraignantes et intègrent une trajectoire de réduction d'empreinte carbone et permettent de définir une stratégie s'agissant des ressources critiques. Elles doivent tenir compte des répercussions économiques et sociales des transformations sur les sous-traitants et les fournisseurs en les associant à la dynamique.

► Les filières engageront leur redevabilité et celui du CNI quant aux **plans d'action élaborés ensuite par les branches et les grands donneurs d'ordre** qu'elles couvrent. A ce titre, elles assureront le suivi des grands plans de transformation soutenus par les pouvoirs publics (50 plus grands émetteurs, par ex).

► Ces feuilles de route doivent **se décliner au sein de comités stratégiques de filières régionaux**.

### *Un mix énergétique équilibré et ouvert, pour un accès à l'énergie abordable pour tous*

La PPE 3 pose des dates de sortie des énergies fossiles (charbon en 2030 ; pétrole d'ici 2045 ; chauffage au gaz fossile d'ici 2040). Le corollaire est de s'appuyer sur toutes les énergies bas-carbone pour maîtriser l'évolution des prix et de renforcer la flexibilité du système, ainsi que nos capacités de réseaux (transports et distribution) et de stockage, à l'échelle nationale et européenne.

Si le rythme de déploiement des capacités de production énergétique sont quasi toutes renforcées, certaines renouvelables restent en-deçà de leur potentiel, en particulier l'éolien et l'hydro-électricité. La CFDT soutient l'augmentation du potentiel productible d'énergie hydroélectrique des moyennes et grandes installations, la rénovation du parc, le développement de nouveaux projets et l'amélioration du rendement de la petite hydraulique existante. Elle soutient également le développement de STEP, afin de répondre au besoin de flexibilité du réseau français et européen.

La CFDT s'inquiète par ailleurs de la trajectoire proposée de non-remplacement des chaudières à gaz, qui freine les perspectives de développement de la filière biogaz, déjà en-deçà de son potentiel dans les projections de la PPE 3. Cette trajectoire risque de peser sur les budgets de certains ménages et collectivités. Ainsi, le remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur représente un reste à charge élevé, malgré les aides, auquel peuvent s'ajouter des coûts de travaux importants

en amont de l'installation (isolation), selon les caractéristiques du logement. En outre, les potentiels de géothermie ou de chaleur fatale diffèrent selon les territoires ; certaines collectivités risquent des surcoûts d'investissement (de déploiement de réseau, par ex).

Plus profondément, cela soulève la nécessaire hiérarchisation des usages de la biomasse. La PPE 3 et la SNBC 3 posent plusieurs principes en la matière qu'il conviendrait d'affiner, au regard de l'utilité sociale (besoins essentiels, potentiel d'emplois...), de l'existence ou non d'alternatives et de leur pertinence à l'instant "t".

Enfin, l'approche sectorielle de la PPE 3 ne permet pas d'appréhender les enjeux de bouclages sectoriels, tels les impacts du déploiement du photovoltaïque sur les coûts et le fonctionnement des infrastructures réseau, selon le type d'installation (toiture, parc, zone artificialisée).

► C'est pourquoi la CFDT revendique de mener **une étude d'impact de l'évolution de l'ensemble des coûts** pour les consommateurs, afin de mieux calibrer les aides, et d'éclairer le débat sur la hiérarchie des usages.

► D'articuler au dispositif redistributif post-Arenh prévu (PPE 3), un mécanisme de maîtrise des prix pour les plus vulnérables, en complément du chèque énergie et de l'accompagnement à la rénovation. Il s'agit de créer **un socle minimal de puissance et d'énergie accessible à tous**. Au-delà, c'est le prix de marché qui prend le relais, conformément au principe du pollueur-payeur.

► **De renforcer les aides à la trésorerie** pour les ménages modestes et, pour ceux proches des seuils d'éligibilité, en mobilisant des mécanismes de tiers investissement (sans avance de trésorerie), ou de tiers financement / de prêts spécifiques (selon les capacités de remboursement).

### *Une gouvernance partagée des stratégies énergie-climat pour renforcer notre démocratie*

Il est urgent de mieux donner à voir aux citoyen.nes dans quelle direction nous allons et quels progrès nous faisons (santé, réduction des inégalités, etc.). A défaut, les campagnes de désinformation prennent le dessus et l'extrême droite prospère.

► La CFDT revendique une gouvernance partagée de la mise en œuvre de la PPE et de la SNBC en dotant le Conseil national pour la transition écologique d'un rôle d'alerte.

► Au niveau territorial, **les comités régionaux énergie (CRE)** doivent assurer ce suivi, à condition de renforcer l'équilibre des représentations en leur sein, en particulier celle des salariés. L'enjeu est similaire pour **les comités des partenaires** en matière de mobilité ; tout comme les projets de l'éolien en mer doivent être pensés avec les

représentants des salariés du secteur maritime au sein des comités stratégiques de façade.

► Les documents de planification territoriaux (y compris locaux) adopteront une approche intégrée afin de faciliter la mise en cohérence, la compréhension par les citoyens du projet de territoire et le suivi des progrès réalisés. Le rôle des CESER doit à cet effet être renforcé.

### *L'emploi et le travail de qualité, les deux moteurs de la transition écologique juste*

Nous avons besoins d'ouvriers du BTP pour construire les EPR à Graveline ; d'agents de maintenance sur les chaînes de tri ; de chaudronniers soudeurs pour fabriquer les pièces d'installation de biogaz ; de menuisiers pour poser des fenêtres à isolation thermique ; de conducteurs de trams pour développer le report modal... Ces métiers sont pour la plupart déjà en tensions de recrutement, au regard des conditions de travail et de rémunération des couvertures conventionnelles. Et ce alors que le dérèglement climatique va aggraver la pénibilité de ces métiers et que les filières de la transition écologique restent peu nombreuses (solaire, éolien, pompe à chaleur, petits véhicules et intermédiaires...). La concurrence entre secteurs va donc s'accroître.

Or, la PPE 3 et la SNBC 3 restent très en-deçà des enjeux: les mesures concrètes, insuffisantes, ne prennent pas en compte les enjeux d'attractivité et de fidélisation des travailleurs ; les approches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sont envisagées uniquement filière par filière. Anticiper la disparition de certaines activités implique d'anticiper les parcours de reconversion entre secteurs.

► Pour la CFDT, il est urgent de **créer un Haut Conseil multipartite Emplois et transitions**, lieu de coordination des acteurs des politiques de l'emploi, de la formation et certification, et des acteurs de marché (représentants des salariés et employeurs) et environnementaux (experts, société civile). Il serait chargé de produire des diagnostics partagés, construire du consensus, consolider et mettre en cohérence les études prospectives, d'anticiper les créations/destructions d'emploi (en particulier, dans les énergies fossiles), ainsi que les parcours professionnels possibles. Son rôle serait de rendre lisible ces évolutions et effective leur appropriation par les acteurs.

► Sur la base de feuilles de route de décarbonation enrichies, **les filières doivent pouvoir accompagner un diagnostic partagé et affiné au service des branches** qu'elles couvrent ; ces travaux doivent intégrer tous les membres de droit des comités stratégiques.

► Ces feuilles de route doivent amorcer **des agendas sociaux de branche**, intégrant les enjeux de gestion

prévisionnelle des compétences, de formation, mais aussi d'attractivité et de fidélisation (reconnaissance des compétences, amélioration des conditions et de l'organisation du travail, droits conventionnels à enrichir...). Les filières suivront l'état d'avancement, et les pouvoirs publics sont partie prenante de la démarche et garants de son effectivité.

► Les **COP régionales** doivent traduire leurs plans d'action en évolution des emplois et des compétences, en y associant les acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Ces diagnostics partagés doivent nourrir les espaces de dialogue territoriaux dédiés aux enjeux sociaux et économiques (Crefop, conférences sociales, comités de filières régionaux, CESER...). La dynamique doit nourrir les démarches de contractualisation territoriales et d'aides publiques régionales pour se mettre au service d'un projet de territoire en transition, voire en reconversion.

► Enfin, la CFDT revendique de **créer une Assurance Transition Emploi** offrant un socle universel de droits minimum à tous les demandeur.es d'emploi et salarié.es (être informé, accompagné, disposer d'un revenu en période de formation et de reconversion). Evitons le passage par la case chômage pour rendre les transitions acceptables !